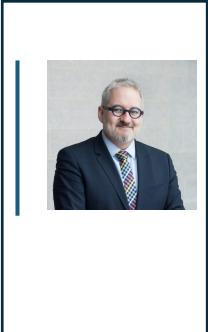


Formation :

Justice augmentée : Outils, bonnes pratiques et pièges de l'IA que tout juge administratif doit connaître

Date : 27 mars 2026, de 9h à 12h

Lieu en présentiel 500, boul. René-Lévesque Ouest, salle 7.103 à Montréal	Membres 85\$ (taxes non comprises)
Également disponible en mode virtuel	Non-membres 110\$ (taxes non comprises)

<p>Logo de la CJAQ</p> 	<p>Description de la formation :</p> <p>L'intelligence artificielle fait de plus en plus partie de nos vies, sans même que nous en soyons parfois informés. Plusieurs craignent son avènement mais la vague de fond est maintenant en mouvement et il ne semble pas qu'un retour en arrière est possible.</p> <p>Cette révolution s'invite dans toutes les sphères d'activités et a déjà un impact dans les salles d'audience et plusieurs décideurs se retrouvent sans moyen pour répondre à cette pression technologique. Cette formation vise à donner des clés de compréhension du phénomène et des outils pour en tirer les avantages potentiels tout en évitant les écueils qu'il présente.</p> <p>Me Hugo Cyr, qui s'intéresse depuis longtemps à cette question a préparé un programme visant à éduquer les juges administratifs sur les concepts de base de l'IA générative, en mettant l'accent sur les applications concrètes comme la clarification et l'amélioration de la lisibilité des décisions, tout en évaluant les risques éthiques et juridiques majeurs.</p> <p>La formation est structurée autour d'ateliers pratiques et de discussions guidées qui explorent les « lignes rouges » à ne pas franchir, notamment en matière de confidentialité des données et de l'interdiction de déléguer l'autorité décisionnelle à l'IA. Un accent est mis sur la capacité des juges à réagir aux documents produits par IA et à vérifier rigoureusement l'information,</p>
--	--

	<p>en tenant compte du phénomène d'hallucination inhérent à l'IA. L'objectif ultime est de promouvoir une utilisation prudente et responsable de l'IA comme outil d'assistance, sans compromettre l'intégrité ni l'impartialité de la justice.</p>
	<p>Conférencier :</p> <p>Me Hugo Cyr, Ad.E., LL.D. Président de la direction et Directeur général de l'École Nationale d'administration publique.</p> <p>Avocat émérite, Hugo Cyr a été professeur titulaire à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal où il a aussi été doyen de 2015 à 2020. Il est Président de la direction et Directeur général de l'École nationale d'administration publique (ENAP) depuis 2022.</p> <p>Expert en droit constitutionnel, en intelligence artificielle (IA) et en théorie du droit, il détient un doctorat en droit de l'Université de Montréal, une maîtrise dans la même discipline de l'Université Yale et il est diplômé de droit civil et de common law de l'Université McGill. Il a été auxiliaire juridique auprès de l'honorable juge Ian C. Binnie de la Cour suprême du Canada, Boulton Fellow à l'Université McGill, chercheur en visite à l'Académie européenne de théorie du droit, professeur invité à l'Université McGill et Schell Fellow à la Yale Law School.</p> <p>Il a été impliqué au sein de nombreux organismes ou associations, dont la Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique, dont il a été vice-président de 2003 à 2009, de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice où il siège au Comité scientifique, et l'Association du Barreau canadien, où il a présidé le Comité de réforme du droit et où il a été membre du Conseil d'administration de la Division du Québec. Il a également été membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), directeur de l'axe Fédéralisme de coopération, asymétrie et solidarité du Centre d'analyse politique : Constitution et Fédéralisme (CAP-CF), coinstigateur et membre de LegalIA, un groupe de recherche sur les legaltechs et d'HumanIA, un collectif de recherche en sciences sociales et humanités sur l'intelligence artificielle.</p> <p>Hugo Cyr a à son actif plus d'une trentaine de</p>

publications canadiennes et internationales. À titre d'expert en droit constitutionnel, il a agi comme consultant pour différents ministères et organismes des gouvernements fédéral, provincial et étrangers, de même que pour diverses associations de la société civile au cours des dernières années.

Inscription sur le site Internet de la CJAQ_: <https://cjaq.qc.ca/>

Louis R. Charron, Régisseur à la Régie du Bâtiment du Québec.
514 873-1228 | louis.charron@rbq.gouv.qc.ca